Image not found or type unknown

pacs apres un divorce et pension alimentaire

Par **sev**, le **23/07/2009** à **22:30**

bonsoir j'aimerais savoir si le simple fait de faire un contrat de seperation de bien peut proteger mon ami d'une eventuelle demande de pension de mon ex mari qui a la garde des enfants?? c'est a dire qu'il ne peu jouer sur le fait que mes ressources on augmenter donc prendre en compte le salaire de mon amis car je ne veux pas que lui pai une pension alors que je n'ai aucun revenus actuellement et qu'on souhaiterais se pacser!!! sacahnt que je n'ai aucun enfants de cette nouvelle union et que je ne veux pas qu'il pai pour des enfants qui ne sont pas de lui.

merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés